



# AVIS PUBLIC

## Calendrier des séances ordinaires du Conseil pour 2023

Conformément à l'article 320 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que, lors de la séance qu'il a tenue le 18 octobre 2022, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a établi ainsi qu'il suit le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2023 :

<b>Jour</b>	<b>Date</b>	<b>Heure</b>
mardi	17 janvier	19 h 00
mardi	7 février	19 h 00
mardi	21 février	19 h 00
mardi	7 mars	19 h 00
mardi	21 mars	19 h 00
mardi	4 avril	19 h 00
mardi	18 avril	19 h 00
mardi	2 mai	19 h 00
mardi	16 mai	19 h 00
mardi	6 juin	19 h 00
mardi	20 juin	19 h 00
mardi	4 juillet	19 h 00
mardi	15 août	19 h 00
mardi	5 septembre	19 h 00
mardi	19 septembre	19 h 00
mardi	3 octobre	19 h 00
mardi	17 octobre	19 h 00
mardi	7 novembre	19 h 00
mardi	21 novembre	19 h 00
mardi	5 décembre	19 h 00
mardi	19 décembre	19 h 00

À moins d'une décision du Conseil et d'un avis public à l'effet contraire, toutes ces séances se tiendront à l'hôtel de ville situé au 1325 de la place de l'Hôtel-de-Ville à Trois-Rivières.

Trois-Rivières, ce 2 novembre 2022.

M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay, greffière